

## **Aide à l'animation des bibliothèques**

### **Objectifs**

L'association soutient l'action culturelle dans les bibliothèques du département en participant au financement d'animations autour du livre, de la lecture, de l'oralité ou de la culture de manière plus générale.

### **Bénéficiaire**

Toute commune de moins de 10 000 habitants ou communauté de communes adhérente peut solliciter une aide de l'association des Amis de la BDP de la Côte-d'Or.

### **Nature et montant**

L'association peut notamment prendre en charge des prestations d'intervenants (conteur, auteur, conférencier, comédien...), des frais de déplacement, des locations de matériel ou d'exposition.

L'aide ne peut excéder 50 % du coût total du projet avec un plafond annuel de :

- 600 euros pour une commune seule ;
- 900 euros pour une communauté de communes.

**L'aide aux projets en association avec d'autres communes adhérentes est possible selon les termes de la convention passée entre elles et ne peut excéder 600 euros par commune, par an.**

**L'aide peut être fractionnée dans l'année et répondre ainsi à plusieurs projets.**

L'aide est accordée après étude du projet par le Conseil d'Administration aux communes à jour de leur adhésion, à charge pour elles de mentionner l'association dans toute opération de communication.

Le paiement sera effectué sur présentation d'une facture acquittée d'un montant d'au moins équivalent au double de l'aide.

### **Constitution du dossier**

La demande doit être envoyée à l'association dans un délai minimum de deux mois avant la manifestation (adresse ci-dessous) et doit comporter :

- un courrier officiel du maire ou du président de la communauté de communes et/ou une convention de délégation entre communes ;
- un descriptif de la manifestation (Fiche projet à compléter).